



Union of Industrial and Employers' Confederations of Europe
Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

Le 13 novembre 1998

**L'UNICE ET L'UEAPME SOUHAITENT RENFORCER
LEUR COOPÉRATION DANS LE DIALOGUE SOCIAL**

Hier, le 12 novembre 1998, le président de l'UNICE, M. G. Jacobs, et le président de l'UEAPME, M. J. Kamminga, se sont rencontrés pour discuter des moyens de renforcer la coopération entre les deux organisations européennes dans le dialogue social.

“Nous estimons tous les deux qu’il est souhaitable de joindre nos forces pour la défense des intérêts des entreprises européennes. Nous sommes d’accord sur le fait que notre coopération devrait être fondée sur la reconnaissance mutuelle, le respect de l'autonomie de nos deux organisations européennes, la confiance et la bonne foi” ont déclaré les présidents Jacobs et Kamminga.

A présent que l’UEAPME s’apprête à participer au dialogue social, elle a marqué son accord de renoncer à toutes les procédures juridiques concernant le dialogue social.

“Ceci implique également de trouver des solutions pratiques qui permettent de défendre efficacement les intérêts des employeurs lors de négociations et d'autres réunions du dialogue social européen. Nous allons maintenant soumettre à l'approbation de nos structures décisionnelles respectives une proposition d'accord de coopération entre l'UNICE et l'UEAPME en vue d'une signature, à Vienne le 4 décembre 1998” ont conclu MM. Jacobs et Kamminga.

=====
Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Dirk F. Hudig (32 2 237 65 01)